



Subventions d'équipe pour la recherche sur les cardiopathies congénitales

TABLE DES MATIÈRES

A. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT LE PROGRAMME.....	3
<i>A.1 But et objectifs.....</i>	<i>3</i>
<i>A.2 Structure des subventions d'équipe.....</i>	<i>4</i>
A.2.1 Valeur des subventions d'équipe	4
A.2.2 Domaines de recherche.....	4
A.2.3 Thèmes transsectoriels.....	5
A.2.4 Considérations supplémentaires	6
A.2.5 Équipes de recherche, rôles et responsabilités	6
<i>A.3. Critères d'admissibilité</i>	<i>7</i>
<i>A.4 Politiques de financement</i>	<i>8</i>
A.4.1 Coûts admissibles	8
A.4.2 Conditions du financement	9
<i>A.5 Processus d'examen et évaluation</i>	<i>9</i>
A.5.1 Examen administratif	9
A.5.2 Procédure d'examen des demandes détaillées.....	9
A.5.3 Critères d'évaluation	10
A.5.4 Décision concernant les subventions	11
A.5.5 Participation des partenaires et des collaborateurs internes	11
B. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE.....	12
<i>B.1 Inscription</i>	<i>12</i>
<i>B.2 Demande détaillée.....</i>	<i>12</i>
B.2.1 Formulaire de candidature	12
B.2.2 Pièces jointes à la demande	12
B.2.3 Processus de soumission et liste de vérification	14
C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	16
<i>C.1 Date limite pour la soumission des demandes.....</i>	<i>16</i>
<i>C.2 Demandes incomplètes.....</i>	<i>16</i>
<i>C.3 Résultats du concours</i>	<i>16</i>
<i>C.4 Statut de non-employé</i>	<i>16</i>
<i>C.5 Présentation de la recherche au public et aux donateurs.....</i>	<i>16</i>
<i>C.6 Exigences d'ordre déontologique.....</i>	<i>16</i>
<i>C.7 Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre Plus (ACSG Plus), pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), et conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis).....</i>	<i>17</i>
<i>C.8 Droits de brevet</i>	<i>17</i>
<i>C.9 Politique de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche.....</i>	<i>17</i>
<i>C.10 Politique sur l'intégrité dans la recherche</i>	<i>18</i>
<i>C.11 Reconnaissance dans les publications</i>	<i>18</i>
<i>C.12 Coordonnées.....</i>	<i>19</i>
<i>C.13 Description des commanditaires</i>	<i>19</i>

A. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT LE PROGRAMME

Tableau sommaire – Subventions d'équipe pour la recherche sur les cardiopathies congénitales	
Date de lancement du concours	17 juillet 2023
Date limite d'inscription	15 septembre 2023
Date limite de dépôt des candidatures	15 novembre 2023
Processus d'examen par les pairs	Janvier 2024
Date de l'avis d'attribution	Mars 2024
Date d'entrée en vigueur de la subvention	1 ^{er} avril 2024
Valeur	5 250 000 \$ CA; 1 750 000 \$ CA par équipe (350 000 \$ CA par année pendant cinq [5] ans)
Procédures de candidature	Voir la section B. Présentation d'une demande
Coordonnées	Courriel : research@heartandstroke.ca

A.1 But et objectifs

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada (Cœur + AVC) accorde la priorité à l'élaboration d'une stratégie axée sur les cardiopathies congénitales au pays afin d'optimiser le bien-être et la santé des personnes vivant avec une cardiopathie congénitale, de leur famille et de leurs aidants. En tant que piliers de cette stratégie, Cœur + AVC ainsi que la Fondation Brain Canada, l'Institut de la santé circulatoire et respiratoire (ISCR) des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et l'Institut de génétique (IG) des IRSC s'engagent collectivement à verser 5 250 000 \$ CA sur cinq (5) ans pour financer les subventions d'équipe pour la recherche sur les cardiopathies congénitales.

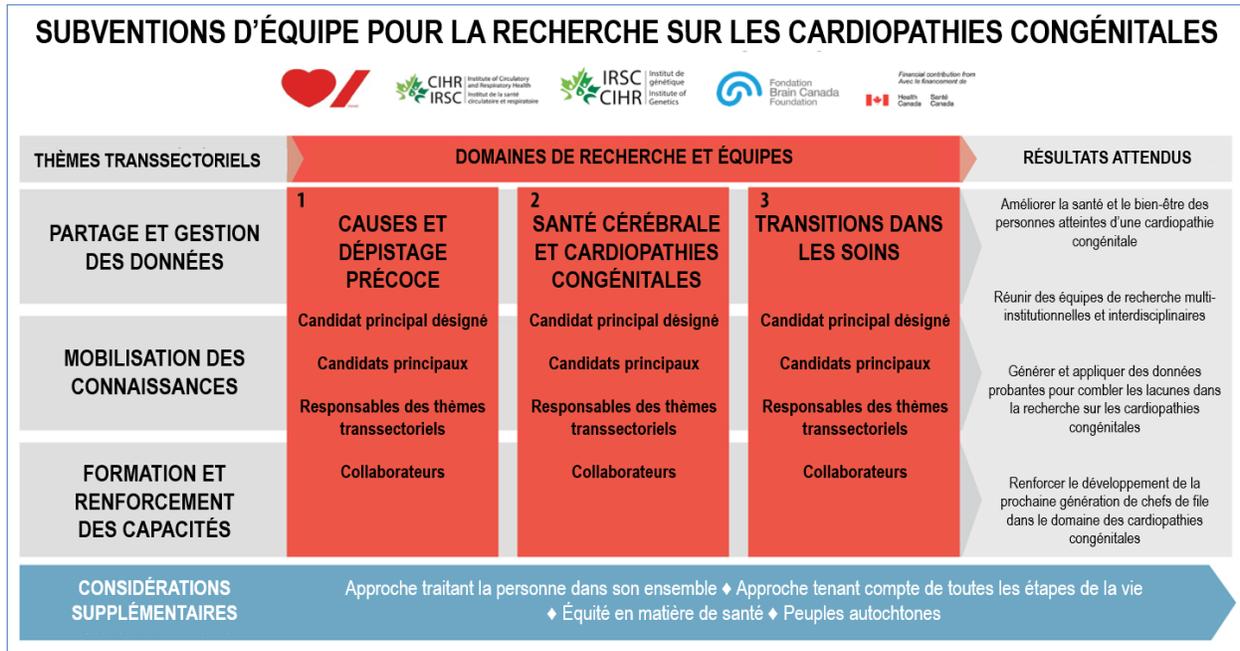
Cette occasion de financement est axée sur les cardiopathies congénitales à toutes les étapes de la vie en tenant compte de la personne dans son ensemble ainsi que de la santé et du bien-être des peuples autochtones, et de l'équité en matière de santé. Les équipes de recherche se concentreront sur l'un des trois domaines de recherche prioritaires : (1) *causes et dépistage précoce*; (2) *santé cérébrale et cardiopathies congénitales*; et (3) *transitions dans les soins*. Le concours vise à réunir des équipes de recherche en santé multi-institutionnelles et interdisciplinaires avec de multiples collaborateurs (p. ex., des chercheurs, des cliniciens, des personnes ayant une expérience vécue, des dispensateurs de soins, des aînés ou des gardiens du savoir autochtones, des gouvernements, des décideurs politiques, des organismes à but non lucratif et des acteurs de l'industrie) pour créer et mobiliser des connaissances qui amélioreront la santé et le bien-être des personnes atteintes d'une cardiopathie congénitale, de leur famille et de leurs aidants. Les objectifs propres à cette occasion de financement sont les suivants :

- Accroître notre compréhension des causes des cardiopathies congénitales, des possibilités de prévention, du dépistage précoce, de la prise en charge et de la réadaptation en utilisant une approche interdisciplinaire afin d'améliorer les résultats en santé et les méthodes de soins pour les enfants et les adultes.
- Coordonner la collecte de données et le partage équitable de celles-ci, des résultats et des données probantes de recherche afin de soutenir une approche novatrice qui traite la personne dans son ensemble et qui tient compte des interactions entre les apports environnementaux, sociaux, émotionnels et biologiques à la santé et au bien-être des personnes et des familles touchées par une cardiopathie congénitale.
- Créer, mobiliser, appliquer et évaluer de manière itérative des données probantes de haute qualité à plus grande échelle (p. ex., du laboratoire au chevet du patient ou du chevet du patient à la pratique et aux politiques) en utilisant des pratiques exemplaires et judicieuses pour combler l'écart entre les résultats de recherche, et de meilleurs résultats de santé et un accès équitable aux soins.
- Mobiliser des stagiaires et des professionnels, aussi bien novices qu'expérimentés, par l'entremise d'une formation interdisciplinaire de haute qualité, d'un apprentissage par l'expérience et d'un développement de carrière afin de mieux les préparer à utiliser des approches intersectionnelles et interdisciplinaires en matière de cardiopathies congénitales et de renforcer la capacité de recherche pertinente sur les cardiopathies congénitales au pays.

Les bailleurs de fonds reconnaissent qu'il est essentiel de réduire au minimum les obstacles systémiques et d'améliorer notre compréhension des cardiopathies congénitales pour que toutes les personnes aient

un accès rapide et équitable aux diagnostics, aux interventions et à la gestion holistique des soins à long terme liés aux cardiopathies congénitales. L'engagement significatif des personnes ayant une expérience vécue et la prise en compte des déterminants sociaux et des contextes élargis qui influencent la santé des personnes vivant avec une cardiopathie congénitale devraient soutenir des recherches influentes, optimiser les résultats en santé et améliorer le transfert des connaissances afin d'aider à réduire les inégalités en matière de santé et de soins de santé pour les personnes vivant avec une cardiopathie congénitale, ainsi que pour leur famille et leurs aidants.

A.2 Structure des subventions d'équipe



A.2.1 Valeur des subventions d'équipe

Ce concours vise à financer trois (3) subventions d'équipe interdisciplinaire, avec un financement total de 5 250 000 \$ CA. Le montant maximal par subvention d'équipe est de 350 000 \$ CA par année pour un maximum de cinq (5) ans. Ce montant peut augmenter si des fonds supplémentaires sont disponibles grâce à des partenariats actuels ou nouveaux.

A.2.2 Domaines de recherche

Chaque subvention d'équipe sera principalement axée sur l'un des domaines de recherche suivants : (1) causes et dépistage précoce; (2) santé cérébrale et cardiopathies congénitales; et (3) transitions dans les soins.

CAUSES ET DÉPISTAGE PRÉCOCE : La recherche visant à mieux comprendre les causes des cardiopathies congénitales et à favoriser leur dépistage précoce est nécessaire pour fournir des soins individualisés et optimiser les résultats en santé au sein des populations touchées par ces maladies. Pour s'assurer que le dépistage précoce et les soins complets aux personnes atteintes d'une cardiopathie congénitale s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles, la recherche doit être rigoureuse, reproductible et collaborative, et adopter une approche qui tient compte de la personne dans son ensemble et à toutes les étapes de la vie. La recherche doit également aborder l'hétérogénéité de l'étiologie des cardiopathies congénitales, notamment les apports génétiques et les interactions avec d'autres facteurs (p. ex., sociaux, environnementaux, comportementaux et biologiques).

SANTÉ CÉRÉBRALE ET CARDIOPATHIES CONGÉNITALES : Bien que de plus en plus de données probantes indiquent qu'il y a des points communs et des interactions dans la physiopathologie sous-jacente du cœur et du cerveau, et que les cardiopathies congénitales ont des effets importants sur divers aspects de la santé cérébrale, le système de santé continue de prendre en charge les cardiopathies congénitales selon un modèle de maladie unique, avec des soins spécialisés cloisonnés pour des problèmes médicaux

comme les maladies du cœur, l'AVC, la santé mentale et les déficits cognitifs. Pour les personnes atteintes d'une cardiopathie congénitale, la recherche axée sur les interactions complexes entre le cerveau et le cœur, et sur les effets à court et à long terme des cardiopathies congénitales sur la santé du cerveau qui tient davantage compte des dépendances coexistantes et des mécanismes biologiques fondamentaux communs est essentielle. Cette recherche permettra de repenser la prévention, l'évaluation des soins, le traitement, la prise en charge continue et la planification des systèmes qui, ensemble, peuvent changer les choses en matière de santé et de bien-être globaux à l'échelle de l'individu, de la population et de la société.

TRANSITIONS DANS LES SOINS : Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour développer des modèles du système de santé fondés sur des données probantes qui permettent des transitions dans les soins intégrées et fluides pour les personnes atteintes d'une cardiopathie congénitale, leur famille et leurs aidants. Au fur et à mesure que les personnes vivant avec cette maladie chronique grandissent et vieillissent, leur état de santé et leurs besoins évoluent. Les modèles du système de santé fondés sur des données probantes qui intègrent des approches de soins traitant la personne dans son ensemble, qui reconnaissent largement les besoins de santé autres que ceux relatifs au cœur des personnes atteintes d'une cardiopathie congénitale (p. ex., besoins émotionnels, psychologiques, physiques et biologiques) et tiennent compte des besoins de la famille et des aidants devraient améliorer leurs résultats globaux et leur qualité de vie. Toutes les transitions vécues par les personnes vivant avec une cardiopathie congénitale profiteraient d'une meilleure coordination, continuité et cohérence des soins. Toutefois, les transitions dans les soins suivantes sont les plus difficiles : le passage des soins médicaux pour enfants vers ceux pour adultes; le passage de la dépendance aux parents (durant l'enfance) vers l'indépendance (à l'âge adulte); et la transition vers les soins de fin de vie. En outre, l'adoption d'approches validées et fondées sur des données probantes dans la pratique courante, ainsi que les facteurs favorisant l'élaboration et le déploiement de nouvelles pratiques doivent être évalués et mesurés par l'entremise de méthodes rigoureuses de mise en œuvre des données scientifiques.

A.2.3 Thèmes transsectoriels

Trois thèmes transsectoriels ont été établis pour cette occasion de financement afin de soutenir la collaboration entre les équipes de recherche financées et l'utilisation des ressources par celles-ci : (1) partage et gestion des données; (2) mobilisation des connaissances; et (3) formation et renforcement des capacités. Dans le cadre de la demande détaillée, chaque équipe devra soumettre des plans relatifs à chaque thème transsectoriel. Les trois équipes subventionnées devront collaborer et utiliser les ressources développées relatives à chaque thème transsectoriel.

Partage et gestion des données : Les candidats à une subvention d'équipe sont tenus d'élaborer un plan de partage et de gestion des données qui coordonne la collecte, la normalisation, l'utilisation, le partage, la corrélation et la gestion des données au sein de toutes les équipes. Les candidats doivent intégrer les principes FAIR (données récupérables, accessibles, compatibles et réutilisables) dans leur plan. Ils sont aussi encouragés à utiliser, s'il y a lieu, les principes CARE (avantage collectif, pouvoir de contrôle, responsabilité et éthique) pour la gouvernance des données autochtones, les principes PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) des Premières Nations ou tout autre principe pertinent qui reflète et respecte la gouvernance et la souveraineté des données autochtones. [Voir la [Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche](#) pour de plus amples renseignements.]

Mobilisation des connaissances : Les candidats à une subvention d'équipe sont tenus d'élaborer un plan de mobilisation des connaissances détaillant les activités proposées et mentionnant les intervenants pertinents (p. ex., chercheurs, cliniciens, personnes ayant une expérience vécue, dispensateurs de soins, aînés ou gardiens du savoir autochtones, gouvernements, décideurs politiques et organismes à but non lucratif). Les activités de mobilisation des connaissances doivent viser à mobiliser les connaissances existantes et à collaborer pour en créer de nouvelles afin d'améliorer les politiques, les pratiques, les procédures, les produits et les services destinés aux personnes vivant avec une cardiopathie congénitale, à leur famille et à leurs aidants.

Formation et renforcement des capacités : Les candidats à une subvention d'équipe sont tenus d'élaborer un plan de formation interdisciplinaire qui comprend des occasions cohésives de formation, de mentorat, de renforcement des capacités et d'apprentissage par l'expérience. Le plan doit inclure des stagiaires et des chercheurs de tous les stades de carrière et de diverses origines ethniques, y compris des chercheurs du domaine de la santé des peuples autochtones, le cas échéant. Le plan de formation et de renforcement des capacités doit prévoir des occasions d'apprentissage interculturel afin d'améliorer la

capacité à lutter contre les inégalités en matière de santé dans la recherche et les soins de santé, y compris le renforcement de la capacité à impliquer les communautés autochtones de manière [significative et dans le respect des cultures](#).

A.2.4 Considérations supplémentaires

Approche traitant la personne dans son ensemble : Les candidats à une subvention d'équipe sont tenus d'intégrer une approche traitant la personne dans son ensemble. Cette approche prend en considération le fait que les personnes atteintes d'une cardiopathie congénitale, ainsi que leurs aidants et leur famille, ont des besoins (fonctionnels, émotionnels, culturels, spirituels, éducatifs, professionnels, environnementaux et de soutien) qui évoluent au fil du temps, vont au-delà des soins de santé et s'étendent à tous les autres aspects de la vie. Il est essentiel de comprendre ces besoins changeants ainsi que les valeurs et les objectifs des personnes vivant avec une cardiopathie congénitale afin d'améliorer leurs résultats globaux et leur qualité de vie.

Approche tenant compte de toutes les étapes de la vie : Les candidats à une subvention d'équipe sont tenus d'adopter une approche tenant compte de toutes les étapes de la vie en ce qui concerne la conception de la recherche, les méthodes, l'analyse et l'interprétation ou la diffusion des résultats, le cas échéant. Puisque l'âge, les étapes de la vie, les transitions et les facteurs intergénérationnels ont une incidence sur les personnes atteintes d'une cardiopathie congénitale, l'approche tenant compte de toutes les étapes de la vie sera essentielle pour aborder les grandes variations au sein de la population touchée par cette maladie et guider les soins personnalisés.

Équité, diversité et inclusion (EDI) : Les candidats à une subvention d'équipe sont tenus de décrire clairement l'engagement de l'équipe de recherche à impliquer des membres de divers milieux. Ils doivent notamment expliquer la façon dont ils aborderont l'EDI en ce qui a trait à la direction de l'équipe de recherche, à la composition de l'équipe, au recrutement, à la formation, au mentorat et à l'inclusion dans la conception, les méthodes, l'analyse et l'interprétation de la recherche. Les efforts visant à accroître la participation significative des groupes historiquement exclus de la science sont fortement encouragés. Toutes les propositions doivent tenir compte de la façon dont le sexe et le genre peuvent influencer les activités de recherche sur les cardiopathies congénitales. Les données doivent être subdivisées dans la mesure du possible, y compris, mais sans s'y limiter, selon le sexe, le genre, l'âge et l'ethnicité. Des renseignements supplémentaires sur l'EDI se trouvent dans le [glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion \(EDI\)](#), la [liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion \(EDI\) pour les chercheurs](#), et les [pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche du gouvernement du Canada](#).

Peuples autochtones : Le cas échéant, les candidats à une subvention d'équipe sont tenus d'inclure des chercheurs et des collaborateurs dans le domaine de la santé des peuples autochtones ayant une expérience éprouvée en matière d'implication des communautés autochtones dans la recherche proposée, et ce, de manière significative et dans le respect des cultures. Les principes de la santé des peuples autochtones doivent être intégrés dans la conception et la pratique de la recherche, le cas échéant, afin de créer et de maintenir l'équité en matière de santé des peuples autochtones dans la recherche sur les cardiopathies congénitales.

A.2.5 Équipes de recherche, rôles et responsabilités

Chaque subvention d'équipe doit être interdisciplinaire et comprendre un candidat principal désigné, des candidats principaux, des responsables des thèmes transsectoriels et des collaborateurs. Leurs rôles et responsabilités sont décrits ci-dessous.

Le **candidat principal désigné** supervisera le programme de recherche, les objectifs et le budget de la subvention d'équipe. Il sera aussi responsable de ce qui suit :

- Diriger la rédaction des rapports annuels et du rapport final destinés aux bailleurs de fonds.
- Collaborer avec les candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels pour les éléments suivants :
 - Répartir le financement entre les activités de recherche de la subvention d'équipe.

- Intégrer les thèmes transsectoriels dans la subvention d'équipe sélectionnée et développer des plans communs pour ceux-ci.
- Tirer parti des ressources relatives aux thèmes transsectoriels développées dans l'ensemble des subventions d'équipe une fois celles-ci financées.
- Participer à l'atelier de planification (dans les six mois suivant la date de début du financement), à la rencontre de mi-parcours (troisième année) et à la rencontre de mobilisation des connaissances de fin de subvention (au cours de la dernière année de subvention).
- Choisir un maximum de trois membres de l'équipe supplémentaires pour participer à l'atelier de planification, à la rencontre de mi-parcours et à la rencontre de mobilisation des connaissances de fin de subvention.

Les **candidats principaux** dirigeront la mise en œuvre des projets de recherche novateurs et influents ainsi que du transfert des connaissances en collaboration avec tous les intervenants et partenaires pertinents, comme décrit dans la demande de subvention. Ils seront aussi responsables de ce qui suit :

- Collaborer avec les responsables des thèmes transsectoriels pour élaborer des ressources et des plans relatifs à ceux-ci.
- Allouer un budget pour les ressources partagées au sein de l'équipe, comme décrit dans la demande évaluée.
- Collaborer avec le candidat principal désigné pour fournir aux bailleurs de fonds des rapports budgétaires et scientifiques propres au projet.
- Créer un environnement d'apprentissage inclusif, équitable et riche pour tous les stagiaires et membres de l'équipe, en particulier pour les chercheurs en début de carrière, le cas échéant.

Les **responsables des thèmes transsectoriels** dirigeront l'élaboration de plans pour les thèmes transsectoriels (partage et gestion des données; mobilisation des connaissances; formation et renforcement des capacités). Ils peuvent être des candidats principaux, des collaborateurs ou des utilisateurs des connaissances. Chaque thème transsectoriel doit être dirigé par un membre de l'équipe différent. Les responsables des thèmes transsectoriels seront aussi responsables de ce qui suit :

- Collaborer avec les membres de l'équipe pour développer conjointement les ressources relatives aux thèmes transsectoriels.
- Assurer la liaison avec le candidat principal désigné et les candidats principaux de son équipe ainsi qu'avec les autres responsables des thèmes transsectoriels afin de tirer parti des ressources relatives aux thèmes transsectoriels développées par les autres équipes.

Collaborateurs et utilisateurs des connaissances : Les équipes doivent interagir avec un large éventail de collaborateurs et d'utilisateurs des connaissances, comme des chercheurs, des cliniciens, des personnes ayant une expérience vécue, des dispensateurs de soins, des aînés ou des gardiens du savoir autochtones, des représentants gouvernementaux, des décideurs politiques, des organismes à but non lucratif et des acteurs de l'industrie.

- Un collaborateur fournit un service spécialisé (accès à du matériel, fourniture de réactifs précis, formation sur une technique spécialisée, analyse statistique, accès à une population de patients), mais ne participe pas à l'orientation intellectuelle générale de la recherche.
- Un utilisateur des connaissances est défini comme une personne susceptible d'utiliser les résultats de la recherche pour prendre des décisions éclairées sur les politiques, les programmes ou les pratiques en matière de santé.

L'EDI dans les environnements de recherche soutient l'excellence, l'innovation et la créativité. Les bailleurs de fonds s'engagent à l'excellence par l'équité et encouragent le candidat principal désigné et les candidats principaux à tenir compte des considérations relatives à l'EDI lors de la sélection des membres de l'équipe de recherche.

A.3. Critères d'admissibilité

Pour qu'une demande soit admissible :

- a. Le candidat principal désigné et les candidats principaux doivent être des chercheurs indépendants dans des établissements canadiens admissibles. Les candidats peuvent être candidat principal désigné pour une seule équipe; cependant, ils peuvent être impliqués à différents titres dans d'autres équipes.

- b. Le nom du candidat principal désigné doit être le même dans le formulaire d'inscription et dans le formulaire de candidature détaillée.
- c. Les candidats principaux doivent comprendre des chercheurs en début et en milieu de carrière. Un chercheur en début de carrière est défini comme un chercheur dont la première nomination professorale à un poste de professeur adjoint ou de professeur clinicien adjoint, ou à un poste équivalent, date de moins de cinq (5) ans au moment de présenter la candidature. Tous ceux qui avaient le statut de chercheur en début de carrière en date du 1^{er} mars 2020, ou qui ont obtenu leur première nomination professorale après cette date, verront leur statut prolongé d'un an. Un chercheur en milieu de carrière est défini comme un chercheur dont la première nomination professorale à un poste de professeur adjoint ou de professeur clinicien adjoint, ou à un poste équivalent, date d'entre cinq (5) et quinze (15) ans au moment de présenter la candidature.
- d. Au moment de la date limite de dépôt de la demande détaillée, le candidat principal désigné et les candidats principaux doivent avoir terminé avec succès **au moins un [module de formation des IRSC sur le sexe et le genre](#)** et soumis l'attestation d'achèvement connexe. S'il y a lieu, le candidat principal désigné, les candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels sont également encouragés à suivre le module de formation des IRSC sur la [recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#).
- e. L'établissement ou l'université d'accueil est l'établissement ou l'organisme chargé de recevoir et d'administrer la subvention au nom du lauréat. Il s'agira de l'établissement d'accueil du candidat principal désigné. La documentation de soutien pour ce dernier et la demande par l'établissement d'accueil sont exigées dans le cadre du processus de demande détaillée.

A.4 Politiques de financement

A.4.1 Coûts admissibles

Remarque : Pour des renseignements sur l'utilisation des fonds de la subvention, veuillez consulter le [Guide d'administration financière des trois organismes – Partie 2 : Utilisation des subventions](#).

- a. L'utilisation des fonds de la subvention doit respecter les critères suivants :
 - Les fonds doivent servir à couvrir les [coûts directs de la recherche](#) pour laquelle les fonds ont été octroyés, avec des bénéficiaires directement attribuables à la subvention.
 - Ils ne doivent pas servir à couvrir les coûts indirects de la recherche, qui sont définis comme les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention d'exploitation en particulier, y compris les coûts liés : au fonctionnement général et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques); à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation); à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale); ainsi qu'aux taxes et aux frais institutionnels et départementaux liés aux services.
 - Ils ne doivent pas être donnés par l'établissement qui les administre à son personnel de recherche.
 - Ils ne doivent pas entraîner de gains personnels pour les membres de l'équipe de recherche.
- b. En outre, les dépenses suivantes seront considérées comme admissibles pour les fonds reçus dans le cadre de cette occasion de financement :
 - les activités liées à la supervision du programme de recherche et des thèmes transsectoriels;
 - l'[allocation de détachement](#) : jusqu'à 50 000 \$ CA par an, jusqu'à un maximum de 250 000 \$ CA sur la période de subvention de cinq (5) ans;
 - les coûts liés à la rétribution des patients partenaires (voir les lignes directrices des IRSC sur les [points à considérer lorsqu'une rétribution est accordée à des patients partenaires en recherche](#));
 - les coûts liés aux rencontres annuelles des équipes financées;
 - l'[Énoncé de politique des trois conseils 2 \(EPTC 2 \[2022\] – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada\)](#) reconnaît l'importance du respect de la culture et des traditions des peuples autochtones et la nécessité d'engager des dépenses à cet égard dans le cadre de la recherche. Ainsi, les bailleurs de fonds considèrent que les dépenses suivantes peuvent être payées par l'entremise des fonds de la subvention (avec la documentation appropriée) :
 - les coûts liés à la mobilisation et à l'engagement des communautés, y compris les articles promotionnels pertinents sur le plan culturel, comme du tabac, des tissus, des repas et des

- cadeaux pour les cérémonies d'honneur, et les remboursements en espèces (selon une méthode acceptable pour la personne ou la communauté remboursée) pour rémunérer la communauté pour sa participation,
- o les contrats ou frais de consultation pour des activités d'application et de communication des connaissances pour les aînés, les membres de la communauté et les gardiens du savoir autochtones participant à des activités liées à la communauté autochtone.

A.4.2 Conditions du financement

Remarque : Une fois le financement reçu, le candidat principal est appelé « chercheur principal désigné » et les candidats principaux sont appelés « chercheurs principaux ».

Les contributions financières pour cette initiative dépendent de la disponibilité des fonds. Si les niveaux de financement des bailleurs de fonds ne sont pas disponibles ou diminuent en raison de circonstances imprévues, ceux-ci se réservent le droit de réduire, de reporter ou de suspendre les contributions financières aux subventions reçues à la suite de cette occasion de financement.

- a. Les subventions d'équipe ne sont pas renouvelables.
- b. Les activités de recherche soutenues par les fonds doivent se dérouler principalement au Canada. Une justification sera nécessaire pour permettre la conclusion de contrats de services spécialisés avec des établissements non canadiens qui donnent accès à de l'expertise de premier plan, à des installations, à des technologies, à des populations uniques, à des environnements, à de la formation en recherche ou à de l'application des connaissances qui ne sont pas offerts au Canada.
- c. Le candidat principal désigné doit consentir à l'utilisation et à la divulgation de la demande détaillée et des renseignements de nomination.
- d. Le chercheur principal désigné et les chercheurs principaux devront entreprendre les activités suivantes, lesquelles seront **couvertes par le budget de la subvention d'équipe** :
 - participation d'un maximum de quatre membres de l'équipe, dont le chercheur principal désigné, à l'atelier de planification dans les six mois suivant le début du financement et à la rencontre de mi-parcours durant la troisième année;
 - participation des trois équipes (au moins quatre membres, dont le chercheur principal désigné) à une rencontre de mobilisation des connaissances de fin de subvention durant la dernière année de subvention.
- e. Les rapports provisoires annuels, les rapports financiers annuels et le rapport final doivent être fournis aux bailleurs de fonds.
Des modèles de rapports seront fournis au chercheur principal désigné au début de la période de financement de la subvention. Il pourra les remplir au fur et à mesure que la recherche avance. Tous les rapports seront communiqués aux partenaires qui soutiennent la subvention.
- f. Les équipes doivent contribuer au suivi, à l'examen et à l'évaluation des programmes, des politiques et des processus des bailleurs de fonds en participant à des études d'évaluation, à des sondages, à des ateliers et à des vérifications, et en fournissant des données ou des rapports, au besoin, dans le but de recueillir des renseignements permettant d'évaluer les progrès et les résultats.

A.5 Processus d'examen et évaluation

Remarque : Seuls les candidats qui soumettent un formulaire d'inscription pourront présenter une demande détaillée.

A.5.1 Examen administratif

À l'étape de l'inscription, les bailleurs de fonds procéderont à un examen administratif. Les candidatures qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité énoncés dans [le formulaire d'inscription](#) seront retirées du concours. Il n'y aura pas de processus d'appel officiel une fois que les décisions auront été prises.

A.5.2 Procédure d'examen des demandes détaillées

Les bailleurs de fonds examineront la pertinence des demandes afin de repérer celles qui correspondent aux objectifs et aux domaines de recherche de cette occasion de financement, et qui répondent aux critères d'admissibilité. Les demandes qui ne répondent pas à ces critères seront exclues du concours. Il n'y aura

pas de processus d'appel officiel une fois que les décisions auront été prises. Les demandes feront l'objet d'un examen par les pairs du comité sur les subventions d'équipe pour la recherche sur les cardiopathies congénitales, qui est formé et supervisé par le comité d'examen scientifique de Cœur + AVC. Le comité sur les subventions d'équipe pour la recherche sur les cardiopathies congénitales peut comprendre des examinateurs experts, des personnes ayant une expérience vécue et des utilisateurs des connaissances. Les examinateurs experts peuvent être des membres internationaux ou des examinateurs du Canada. Des examens externes peuvent être demandés pour apporter une expertise supplémentaire à l'appui du processus d'examen. Les membres du comité d'examen scientifique peuvent se rencontrer en personne ou virtuellement, à la discrétion de celui-ci et de Cœur + AVC.

A.5.3 Critères d'évaluation

Les subventions d'équipe seront attribuées selon les critères d'évaluation ci-dessous :

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Importance relative</i>
Vision et approche : Activités de recherche et thèmes transsectoriels	25 %
Équipe	25 %
Environnement	25 %
Incidence de la recherche	25 %

1. Vision et approche : Activités de recherche et thèmes transsectoriels

- a. Mesure dans laquelle les priorités, les objectifs, la portée et la vision proposés pour la subvention d'équipe et les thèmes transsectoriels sont ciblés, clairs, appropriés et harmonisés avec la présente occasion de financement.
- b. Originalité de la recherche proposée, en ce qui a trait aux hypothèses et aux questions de recherche abordées; aux nouvelles technologies et méthodologies; ou aux applications nouvelles des technologies et des méthodologies actuelles.
- c. Mesure dans laquelle la recherche proposée intègre une approche tenant compte de toutes les étapes de la vie et de la personne dans son ensemble, ainsi que de la santé et du bien-être des peuples autochtones (le cas échéant), et traite les inégalités en matière de santé afin de générer et de mobiliser des connaissances qui amélioreront la santé et le bien-être des personnes atteintes d'une cardiopathie congénitale, de leur famille et de leurs aidants.
- d. Mesure dans laquelle l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre sont intégrés dans la conception de la recherche. Toute demande qui n'intègre pas l'analyse comparative et la production de rapports fondés sur le sexe et le genre doit être accompagnée d'une explication de la non-pertinence de cette approche dans le cadre de la recherche.
- e. En fonction des activités de recherche, mesure dans laquelle l'équipe s'implique auprès des peuples autochtones afin de prendre en compte les recherches menées par des communautés, des sociétés ou des personnes autochtones, inuites ou métisses (ou fondées sur elles ou engagées auprès d'elles), ainsi que leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances, comme ils s'expriment dans leurs formes dynamiques, passées et présentes. Pertinence du plan visant à impliquer ou à intégrer les patients, la famille, les aidants ou les communautés au sein de l'équipe.
- f. Faisabilité et pertinence des activités proposées pour développer, mettre en œuvre et soutenir la recherche proposée.

2. Équipe

- a. Mesure dans laquelle le candidat principal désigné, les candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels font preuve de leadership (p. ex., expérience ou soutien) pour réaliser la recherche proposée.
- b. Mesure dans laquelle les équipes sont interdisciplinaires et multisectorielles, et s'engagent auprès des patients, des aidants, de la communauté, des gouvernements, des décideurs politiques, des dispensateurs de soins, des chercheurs, des cliniciens pour les enfants et pour les adultes, et de l'industrie.
- c. Mesure dans laquelle l'EDI est comprise dans la stratégie de formation et de développement de carrière.
- d. Mesure dans laquelle les équipes disposent d'une stratégie globale de formation et de développement de carrière qui répond aux besoins de renforcement des capacités et qui inclut des stagiaires ainsi que des chercheurs de tous les stades de carrière et de diverses origines ethniques, y compris des chercheurs du domaine de la santé des peuples autochtones.

- e. Mesure dans laquelle la direction, les membres et la composition globale de l'équipe reflètent l'EDI ainsi qu'un équilibre entre les divers secteurs, disciplines, priorités de recherche et intervenants, y compris les chercheurs, les cliniciens, les personnes ayant une expérience vécue, les dispensateurs de soins, les aînés ou les gardiens du savoir autochtones, le gouvernement, les décideurs politiques et les organismes à but non lucratif.

3. Environnement

- a. Disponibilité et accessibilité du personnel, des installations et des infrastructures nécessaires pour réaliser la recherche.
- b. Caractère approprié de l'environnement pour réaliser les activités proposées.
- c. Caractère approprié de l'environnement (milieu, projet et mentors) pour former le personnel.
- d. Mesure dans laquelle les activités proposées tirent parti des plateformes nationales et internationales existantes pertinentes pour la recherche sur les cardiopathies congénitales (p. ex., les cohortes, le soutien aux infrastructures de données et les banques de tissus biologiques) et contribuent à leur développement.
- e. Disponibilité et accessibilité des échantillons biologiques, des cohortes de patients et des registres existants, y compris les renseignements sur la taille de la cohorte; le type de variables; le type de logiciel; les normes de confidentialité et le consentement; et la gouvernance, le cas échéant.
- f. En fonction de la recherche proposée, mesure dans laquelle les équipes prendront en compte et respecteront la gouvernance des données autochtones en appliquant les principes PCAP® des Premières Nations, les principes CARE ou d'autres principes de gouvernance des données autochtones, le cas échéant.

4. Incidence de la recherche

- a. Mesure dans laquelle le plan de la recherche proposée démontre la capacité de la recherche sur les cardiopathies congénitales au Canada à traiter le domaine de recherche établi et à atteindre les objectifs de cette occasion de financement.
- b. Mesure dans laquelle les projets de recherche et le plan de recherche global conduisent à de nouvelles connaissances scientifiques.
- c. Pertinence et caractère approprié du plan proposé pour la mobilisation des connaissances.
- d. Mesure dans laquelle la recherche proposée permet d'accroître les capacités, la formation et le mentorat dans le domaine des cardiopathies congénitales.

Les équipes admissibles à une subvention seront classées par le comité sur les subventions d'équipe pour la recherche sur les cardiopathies congénitales. Chaque équipe se verra attribuer une note de 0 à 4,9, et les subventions seront octroyées par ordre décroissant, selon le système de notation ci-dessous. La plage pour obtenir une subvention se situe entre 3,5 et 4,9.

Descripteur	Plage	Résultat
Exceptionnel	4,5 à 4,9	Possibilité de subvention – Le comité sur les subventions d'équipe pour la recherche sur les cardiopathies congénitales en discutera.
Excellent	4,0 à 4,4	
Très bien	3,5 à 3,9	
Correct	3,0 à 3,4	Aucune subvention possible – Le comité sur les subventions d'équipe pour la recherche sur les cardiopathies congénitales pourrait en discuter ou non.
Faible	0,0 à 2,9	

A.5.4 Décision concernant les subventions

L'équipe la mieux classée dans chaque domaine de recherche recevra une subvention. Les équipes retenues seront annoncées sur les sites Web de Cœur + AVC et de la Fondation Brain Canada.

A.5.5 Participation des partenaires et des collaborateurs internes

La possibilité d'ajouter de nouveaux partenaires et collaborateurs internes à cette occasion de financement pourrait se présenter après l'annonce. Ces partenaires et collaborateurs internes peuvent ne pas être indiqués, mais les principes qui régissent l'examen de la pertinence, y compris le consentement à la communication de renseignements et les décisions de financement, s'appliquent toujours.

B. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

B.1 Inscription

Le candidat principal désigné doit remplir le [formulaire d'inscription](#) (par l'entremise de SurveyMonkey) et le soumettre avant le **15 septembre 2023 à 16 h (HE)**. Aucun formulaire d'inscription soumis après la date limite ne sera accepté. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard.

B.2 Demande détaillée

Après l'examen administratif du formulaire d'inscription, les candidats considérés comme admissibles recevront un lien personnel et confidentiel vers un dossier de partage de fichiers en ligne dans lequel le candidat principal désigné doit téléverser toutes les pièces jointes à la demande. Une demande complète comprend un [formulaire de candidature](#) et les [pièces jointes à la demande](#).

B.2.1 Formulaire de candidature

Le formulaire de candidature est un document Word à remplir, offert en français et en anglais. Le candidat principal désigné doit remplir et téléverser le [formulaire de candidature et les pièces jointes à la demande rassemblées en un seul document PDF](#) dans son dossier de partage de fichiers en ligne personnel avant le **15 novembre 2023 à 16 h (HE)**. Notez que toutes les sections du formulaire doivent être remplies pour que les pièces jointes de la demande puissent passer à l'étape de l'examen. Aucune demande soumise après la date limite ne sera acceptée. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard.

B.2.2 Pièces jointes à la demande

Les candidats doivent remplir et téléverser toutes les pièces jointes à la demande rassemblées en un (1) seul document **PDF** dans leur dossier de partage de fichiers en ligne personnel. Les candidats peuvent soumettre les pièces jointes à la demande en français ou en anglais. Le texte de toutes les pièces jointes doit être en simple interligne et rédigé en police Times New Roman 12 points ou Arial 11 points. Les caractères et les espaces condensés ne sont pas acceptés; si cette consigne n'est pas respectée, la demande sera exclue du concours. Les marges doivent être fixées à 1,87 cm ($\frac{3}{4}$ po) tout autour de la page.

Les candidats doivent utiliser le modèle ci-dessous pour nommer leur fichier PDF :

NOM DE FAMILLE, Prénom du candidat_Date d'envoi

Exemple :

VADEBONCOEUR, Jeanne_15 octobre 2023

Résumé de la proposition de recherche (maximum de 1,25 page en français ou de 1 page en anglais)

Fournissez un résumé d'une (1) page comprenant ce qui suit :

- le domaine de recherche choisi;
- le but général et les objectifs spécifiques de la recherche proposée;
- une brève description de l'approche méthodologique;
- l'expertise détenue pour exécuter les activités de recherche;
- les résultats attendus.

Pertinence par rapport à l'occasion de financement (maximum de 0,5 page en français ou en anglais)

Fournissez un résumé d'une demi-page décrivant ce qui suit :

- la pertinence des activités de recherche proposées par rapport à l'occasion de financement.

Proposition de recherche (maximum de 18 pages en français ou de 15 pages en anglais)

Veillez inclure les sections ci-dessous dans votre proposition de recherche. Le nombre de pages maximal comprend les graphiques, les tableaux, les illustrations et les photographies, mais PAS les références. Veuillez consulter la section [A.5.3 Critères d'évaluation](#) pour rédiger cette partie.

Contexte et aperçu

- Fournissez la justification, les lacunes et le contexte pertinents pour le domaine de recherche choisi et les activités de recherche proposées.

Activités de recherche

- Détaillez les activités du projet propres au domaine de recherche choisi, y compris le but général, les objectifs spécifiques, la méthodologie, les résultats attendus, les défis et les mesures d'atténuation, ainsi que l'échéancier.

Thèmes transsectoriels

- Décrivez les plans pour chacun des thèmes transsectoriels : partage et gestion des données; mobilisation des connaissances; et formation et renforcement des capacités.

Équipe

- Décrivez les capacités de direction, les compétences et l'expertise de tous les membres de l'équipe, ainsi que l'interdisciplinarité de l'équipe et sa capacité à contribuer à la recherche proposée et à participer à la mobilisation des connaissances.
- Décrivez la façon dont l'équipe reflète l'EDI ainsi qu'un équilibre entre les divers secteurs, disciplines, priorités de recherche et intervenants, y compris les chercheurs, les cliniciens, les personnes ayant une expérience vécue, les dispensateurs de soins, les aînés ou les gardiens du savoir autochtones, le gouvernement, les décideurs politiques et les organismes à but non lucratif.

Environnement

- Décrivez le caractère approprié de l'environnement (personnel, installations, infrastructures, ressources) pour réaliser les activités de recherche et de formation proposées.

Incidence et durabilité

- Décrivez l'incidence attendue de la recherche proposée et fournissez un plan pour poursuivre les activités après les cinq ans de subvention.

Tableau budgétaire

- Remplissez [le tableau budgétaire](#) relatif aux activités prévues. Les catégories budgétaires comprennent les salaires, l'équipement, le matériel et les fournitures, l'application des connaissances et les contributions en espèces, le cas échéant.

Justification du budget (maximum de 1,25 page en français ou de 1 page en anglais)

- Fournissez et justifiez clairement tous les éléments du budget (y compris les contributions en espèces provenant d'autres sources, le cas échéant). Les partenaires du secteur privé ou de l'industrie peuvent être inclus dans la proposition, mais ce n'est pas obligatoire. Leur participation ne sera pas prise en compte dans l'examen de la demande. Toute participation du secteur privé ou de l'industrie doit être exempte de conflit d'intérêts.

Exigences en matière de CV

- Les universitaires (candidat principal désigné et candidats principaux) et les responsables des thèmes transsectoriels qui sont aussi des universitaires doivent fournir un CV commun canadien (CVC) selon la version de Cœur + AVC. Veuillez consulter le guide [Comment remplir le CVC académique des IRSC](#) pour obtenir des conseils sur la façon de remplir les sections du CVC. Une fois le CVC rempli, exportez le formulaire dans le format de Cœur + AVC.
- Les responsables des thèmes transsectoriels qui ne sont pas des universitaires peuvent fournir un CVC (version de Cœur + AVC) OU un [CV Profil du candidat](#) (un CV de 3 pages en format PDF).
- Les collaborateurs et les utilisateurs des connaissances ne sont PAS tenus de soumettre leur CV.

Attestation d'achèvement des modules de formation sur le sexe et le genre

- Au moment de la date limite de dépôt de la demande détaillée, le candidat principal désigné et les candidats principaux doivent avoir terminé au moins un [module de formation de l'ISCR-IRSC sur le sexe et le genre](#) et soumis l'attestation d'achèvement connexe.

Tableau des participants

- Dans un tableau, dressez la liste de tous les membres de l'équipe (y compris les collaborateurs et les utilisateurs des connaissances). Indiquez leur titre, leur affiliation, leur région et leur rôle dans la demande (candidat principal désigné, candidat principal, responsable des thèmes transsectoriels, collaborateur, utilisateur des connaissances, personne s'identifiant comme autochtone, gardien du savoir, chercheur en début ou en milieu de carrière, stagiaire ou utilisateur des connaissances représentant le point de vue du patient).

Lettres de recommandation (maximum de 2 pages chacune, en français ou en anglais)

- Fournissez une lettre de recommandation du vice-président de la recherche ou d'un équivalent au sein de l'établissement d'accueil qui confirme l'engagement de l'établissement du candidat principal désigné et le respect des critères d'admissibilité.
- Fournissez des lettres de recommandation du doyen et des chefs de département **pour tous les candidats principaux** qui confirment l'engagement de l'établissement et le respect des critères d'admissibilité.
- Fournissez des lettres de recommandation pour tous les collaborateurs et utilisateurs des connaissances qui confirment leur contribution à la subvention d'équipe proposée. Les partenaires du secteur privé ou de l'industrie peuvent être inclus dans la proposition, mais ce n'est pas obligatoire. Leur participation ne sera pas prise en compte dans l'examen de la demande. Toute participation du secteur privé ou de l'industrie doit être exempte de conflit d'intérêts.
- Fournissez des lettres de recommandation pour les demandes d'[allocation de détachement](#) de l'organisme du lauréat qui certifie ce qui suit concernant la personne pour laquelle l'allocation de détachement est demandée :
 - La personne est une utilisatrice des connaissances dans le cadre de la subvention et ses responsabilités principales n'impliquent pas de contribuer à la recherche (dans le cadre de son emploi habituel).
 - Elle a reçu l'approbation de son organisme pour le temps de recherche consacré au projet qui justifierait l'allocation.
 - Elle est engagée dans les activités pour lesquelles les fonds sont versés.

B.2.3 Processus de soumission et liste de vérification

Les candidats doivent se servir de la liste de vérification relative à la demande ci-dessous pour confirmer qu'ils ont bien fourni tous les documents demandés. Les pièces jointes à la demande (rassemblées dans un seul document PDF) et le formulaire de candidature doivent être téléversés dans le dossier partage de fichiers en ligne personnel avant la date limite pour la soumission des demandes. [Les candidats principaux désignés recevront un lien vers un dossier ShareFile personnel et des instructions relatives au téléversement avant la date limite.](#) Un accusé de réception leur sera envoyé une fois les documents soumis avec succès.

Terminé (✓ ou X)	Liste de vérification relative à la demande – date limite	
	Formulaire de candidature	
	Résumé complet de la proposition de recherche	
	Proposition de recherche	
	Tableau budgétaire	
	Justification du budget	
	Exigences en matière de CV : CV abrégé des IRSC pour tous les universitaires	
	Exigences en matière de CV : CV Profil du candidat pour tous les non-universitaires	

	Attestation d'achèvement d'au moins un module de formation des IRSC sur le sexe et le genre (pour les candidats principaux désignés et les candidats principaux)	
	Tableau des participants	
	Lettres de recommandation (établissement d'accueil du candidat principal désigné, du doyen et des chefs de département pour les candidats principaux, les collaborateurs et les utilisateurs des connaissances, allocation de détachement)	

C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

C.1 Date limite pour la soumission des demandes

Il incombe au candidat de s'assurer que le [formulaire d'inscription](#) est envoyé (par l'entremise de SurveyMonkey) au plus tard le 15 septembre 2023 et que la demande détaillée est téléversée dans le dossier de partage de fichiers en ligne personnel au plus tard le 15 novembre 2023. AUCUNE demande envoyée ou soumise après la date limite ne sera acceptée. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard.

C.2 Demandes incomplètes

Toutes les demandes sont considérées comme finales; aucun changement ne sera accepté. Comme indiqué dans les lignes directrices, les demandes incomplètes ne seront pas admises au concours.

C.3 Résultats du concours

Des lettres officielles seront envoyées à tous les candidats en mars 2024 et une annonce publique sera faite ultérieurement sur le site Web de Cœur + AVC et de la Fondation Brain Canada.

C.4 Statut de non-employé

L'octroi d'une subvention d'équipe ne doit pas être considéré comme un contrat de travail ni comme toute autre forme d'association entre les lauréats et les bailleurs de fonds.

C.5 Présentation de la recherche au public et aux donateurs

Les candidats retenus doivent savoir que le titre de leur programme de recherche et leur résumé vulgarisé peuvent être rendus publics ou inclus dans les publications des bailleurs de fonds sans préavis. Ils sont avisés de ne pas dévoiler dans ces sections tout renseignement pouvant affecter leur droit de propriété intellectuelle.

Il est difficile de recueillir des fonds pour appuyer la recherche. Par conséquent, les bailleurs de fonds doivent plus que jamais faire savoir aux donateurs et au grand public que leurs dons servent à appuyer des projets de recherche de calibre mondial. Les candidats retenus sont bien placés pour expliquer le rôle de la recherche dans l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes atteintes d'une cardiopathie congénitale. Il est donc possible que Cœur + AVC et la Fondation Brain Canada leur demandent de parler de l'importance de la recherche au public et aux donateurs dans le cadre de rencontres avec ces derniers et d'entrevues.

C.6 Exigences d'ordre déontologique

En signant et en soumettant leur demande à ce concours, les candidats et leur établissement s'engagent à ce que toute expérience soit conforme aux règles d'éthique de l'établissement et respecte les lignes directrices ci-dessous ainsi que les politiques de recherche de l'établissement hôte, selon les cas.

- [Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#)
- [Bonnes pratiques cliniques \(BPC\)](#)
- [Bonnes pratiques de laboratoire \(BPL\)](#)
- [Conseil canadien de protection des animaux](#)
- [Normes et lignes directrices canadiennes sur la biosécurité](#)
- [Lignes directrices en matière de recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines](#) (L'établissement doit aviser Cœur + AVC des résultats de l'examen mené par le Comité de surveillance sur les cellules souches des IRSC.)
- [EPTC 2 \(2022\) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#)

C.7 Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre Plus (ACSG Plus), pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), et conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis)

Les bailleurs de fonds s'engagent à faire progresser l'ACSG Plus et l'EDI afin d'améliorer la spécificité, la représentativité, la rigueur et la transparence de la recherche, et de soutenir un changement positif dans le milieu de la recherche sur les cardiopathies congénitales. Par conséquent, les candidats sont encouragés à se familiariser avec les principes de l'ACSG Plus, de l'EDI et du cadre de travail en matière de conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones du Canada, afin de pouvoir intégrer ces principes dans les pratiques de recherche et la conception de recherches dans le futur, s'il y a lieu.

- [Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche du gouvernement fédéral](#)
- [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion](#)
- [Module de formation de l'ISCR-IRSC sur le sexe et le genre](#)
- [Women's College Hospital Sex-Specific Analyses and Reporting in Clinical Trials](#) (en anglais seulement)
- [EPTC 2 \(2022\) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#)
- [Glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion \(EDI\)](#)
- [Liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre \(ACRSG\) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion \(EDI\) pour les chercheurs](#)

C.8 Droits de brevet

Les bailleurs de fonds n'ont aucun droit de propriété intellectuelle sur les résultats de la recherche financée. Cependant, on s'attend à ce que les établissements des lauréats aient mis en place les politiques appropriées pour protéger la propriété intellectuelle des résultats découlant de cette recherche.

C.9 Politique de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche

Tous les lauréats des subventions sont tenus de mettre les résultats de leur recherche et leurs découvertes (voir ci-dessous) à la disposition du public le plus tôt possible, mais au plus tard douze (12) mois après l'achèvement du projet de recherche ou la publication finale. Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles, comme l'examen continu d'un manuscrit final, que la diffusion des données au-delà de 12 mois après l'achèvement du projet est acceptable. Les lauréats d'une subvention doivent se familiariser avec les principes directeurs qui permettent le partage de données, de renseignements, d'outils et de ressources, et qui respectent la gouvernance et la souveraineté des données autochtones.

- La [feuille de route pour la science ouverte](#) décrit les principes qui régissent la pratique consistant à rendre les données scientifiques fédérales accessibles gratuitement avec un minimum de restrictions et dans le respect total de la vie privée, de la sécurité, des considérations éthiques et de la protection de la propriété intellectuelle appropriée.
- Les [principes FAIR \(données récupérables, accessibles, compatibles et réutilisables\)](#) sont des principes directeurs qui encadrent la gestion des données et des ressources numériques.
- Les principes [CARE \(avantage collectif, pouvoir de contrôle, responsabilité, éthique\)](#) sont les principes directeurs pour la gouvernance des données autochtones.
- Les [principes PCAP® \(propriété, contrôle, accès et possession\)](#) des Premières Nations encadrent la façon dont les données des Premières Nations doivent être recueillies, protégées, utilisées et partagées.
- [ClinicalTrials.gov](#) est une base de données sur des essais cliniques financés par des intérêts privés et par l'État, et qui ont été menés à l'échelle mondiale.
- [PROSPERO](#) est une base de données internationale sur des examens systématiques enregistrés de manière prospective et ayant des résultats liés à la santé.

Les conclusions et les résultats de recherche peuvent comprendre les publications examinées par des pairs dans des revues scientifiques, les données de recherche et les résultats d'essais cliniques qui ne seront pas publiés dans des revues examinées par des pairs. Les résultats de recherche peuvent aussi être communiqués de façons pertinentes sur le plan culturel et dans des formats fonctionnels, utiles et pratiques pour répondre aux besoins distincts des communautés autochtones (Premières Nations, Inuits

et Métis). Les Autochtones ont des histoires et des concepts en commun. Toutefois, chaque communauté possède ses propres méthodes de synthèse, d'application et d'échange des connaissances. Pour que la mobilisation du savoir autochtone soit réussie, [significative et respectueuse des cultures](#), il est nécessaire d'encourager l'engagement avec les communautés autochtones. En effet, ces dernières sont les mieux placées pour guider les chercheurs vers l'élaboration conjointe de pratiques de mobilisation des connaissances qui fonctionnent le mieux dans leurs communautés.

C.10 Politique sur l'intégrité dans la recherche

L'objectif principal de la [politique de Cœur + AVC sur l'intégrité dans la recherche](#) est, d'une part, de protéger et de défendre l'intégrité du processus de recherche et, d'autre part, d'examiner de façon ouverte et dans les meilleurs délais les allégations d'inconduite scientifique. Les données liées à la recherche menée par et avec les Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) dont les territoires traditionnels et ancestraux sont situés au Canada doivent être gérées en conformité avec les principes de gestion des données élaborés et approuvés par ces communautés, et à condition d'avoir obtenu leur consentement libre et éclairé au préalable. Cela comprend également, mais sans s'y limiter, la prise en considération de la souveraineté des données autochtones, ainsi que la collecte, la propriété, la protection, l'utilisation et le partage des données.

Les responsabilités des chercheurs, des établissements et de Cœur + AVC en matière d'intégrité dans la recherche sont décrites dans le [Cadre de référence de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada : La conduite responsable de la recherche](#). Cœur + AVC définit l'inconduite scientifique comme étant des gestes qui dérogent à l'intégrité telle qu'elle est définie par le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#), ainsi que des gestes comme la fabrication, la falsification, la destruction des données ou des dossiers de recherche, le plagiat, la republication ou l'autoplagiat, l'attribution invalide du statut d'auteur, la mention inadéquate ou la mauvaise gestion des conflits d'intérêts. Cœur + AVC prendra les mesures ci-dessous en cas d'allégations d'inconduite scientifique.

- Toute allégation d'inconduite scientifique sera d'abord examinée par Cœur + AVC afin d'établir si une enquête est justifiée. Si cette dernière se révèle nécessaire, Cœur + AVC peut alors exiger que celle-ci soit menée par l'établissement hôte de la personne considérée comme coupable de conduite répréhensible. Dans les cas d'allégation portant spécifiquement sur le processus d'examen par les pairs, l'enquête pourra être menée conjointement par l'établissement et Cœur + AVC.
- Cœur + AVC ne tiendra pas compte des affirmations verbales d'inconduite. Toutes les allégations doivent être soumises par écrit. L'identité de la personne qui soumet une allégation d'inconduite scientifique sera tenue confidentielle dans la mesure du possible. Il faut cependant souligner que les procédures en bonne et due forme signifient habituellement que l'identité de cette personne sera révélée à l'établissement responsable de l'enquête.
- Une fois l'enquête terminée, l'établissement devra soumettre un rapport écrit pour en résumer les résultats et toute mesure future qu'elle envisage de prendre à cet égard.
- Les candidats doivent certifier que toutes les déclarations faites (ou les réponses fournies) dans la demande sont correctes et complètes et que toute fausse déclaration (ou réponse) peut entraîner l'annulation de la subvention.
- Dans les cas où il est déterminé qu'une inconduite s'est produite, Cœur + AVC pourra prendre des sanctions contre la ou les personnes reconnues coupables. Ces sanctions iront d'une lettre de réprimande jusqu'à une interdiction de demander ou d'obtenir un financement de Cœur + AVC pour une période déterminée.

C.11 Reconnaissance dans les publications

Cœur + AVC doit être informée avant la date de parution de toute publication importante relative à une recherche qu'elle finance, et ce, par courriel, à l'adresse : research@heartandstroke.ca. Les lauréats doivent souligner le soutien de Cœur + AVC, de l'ISCR-IRSC, de l'IG-IRSC et de la Fondation Brain Canada dans toutes les publications scientifiques et tous les communiqués de presse relatifs à la subvention en utilisant la formulation suivante :

« Cette recherche a été financée au moyen d'une subvention offerte par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, l'Institut de la santé circulatoire et respiratoire (ISCR) des Instituts de

recherche en santé du Canada (IRSC), l'Institut de génétique (IG) des IRSC et le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, une entente novatrice entre le gouvernement fédéral (par le biais de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada. »

C.12 Coordonnées

Pour toute question ou préoccupation, merci de communiquer avec nous par courriel. Votre courriel sera envoyé à une boîte de réception à laquelle plusieurs membres de l'équipe de recherche ont accès. Il s'agit du meilleur moyen d'obtenir une réponse rapidement.

Courriel : research@heartandstroke.ca

Site Web : <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche/coin-des-chercheurs>

Veillez prendre note que ce COMPTE DE MESSAGERIE n'est consulté que du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h (HE).

C.13 Description des commanditaires

Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada

La vie. Ne passez pas à côté. C'est pour cette raison que Cœur + AVC mène la lutte contre les maladies du cœur et l'AVC. Nous devons propulser les prochaines découvertes médicales afin que les gens au pays ne passent pas à côté de moments précieux. Ensemble, nous promouvons la santé, préservons la vie et favorisons le rétablissement grâce à la recherche, à la prévention et aux politiques publiques.

Institut de la santé circulatoire et respiratoire (ISCR) des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)

L'ISCR appuie la recherche axée sur les causes, les mécanismes, la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, les systèmes de soutien et les soins palliatifs relativement à un large éventail d'affections associées aux maladies du cœur, des poumons, du cerveau (AVC), du sang ou des vaisseaux sanguins, ainsi qu'aux troubles du sommeil et aux soins intensifs. L'ISCR vise à jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale en favorisant un environnement ouvert, stimulant, dynamique axé sur l'engagement et l'excellence, et en misant sur des initiatives de collaboration respectueuses de l'éthique et axées sur la recherche, la formation en recherche et l'application de ses résultats dans la science des appareils circulatoire et respiratoire afin d'améliorer la santé de la population canadienne.

Institut de génétique (IG) des IRSC

L'Institut de génétique appuie la recherche sur le génome humain et les génomes modèles, ainsi que sur tous les aspects de la génétique, de la biochimie fondamentale et de la biologie cellulaire liés à la santé et aux maladies, notamment l'application des connaissances en politiques et en pratiques de santé, et aux conséquences sociétales des découvertes génétiques.

Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme national à but non lucratif qui développe et appuie la recherche collaborative, multidisciplinaire et multiétablissement dans le domaine des neurosciences. Par l'entremise de partenariats avec les secteurs public, privé et bénévole, la Fondation Brain Canada met en commun les connaissances et les ressources existantes dans le domaine afin de propulser la recherche en neurosciences et son financement, et de maximiser la contribution des scientifiques et des chercheurs de calibre mondial au pays.